



C.C.A.S

SIX-FOURS-LES-PLAGES

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du vendredi 29 septembre 2023

Le vingt neuf septembre deux mille vingt trois à 14h33, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur PEREZ. Patrick, Vice-Président du CCAS.

Etaient Présents : Monsieur PEREZ., Madame THIRY., Madame BROTONS., Madame ROBERT., Madame SAYOU., Madame PINETTI, Madame DECITRE, Madame REAL.

Procurations :

Absents : Docteur GUILLAUME., Madame LEGHEDDAR., Monsieur BAGNE.

Excusés : Monsieur VIALATTE., Madame PERAIRA..

Secrétaire de Séance :

Clôture de la Séance : 15h00

AFFAIRE N°1

DELIBERATION N°3623

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE EN DATE DU 23 JUIN 2023

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ DECIDE

D'ADOPTER Le dit compte-rendu

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°2

DELIBERATION N°3624

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PRÉSIDENT DU C.C.A.S DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU C.A AU PRÉSIDENT OU AU VICE-PRÉSIDENT EN DATE DU 27/08/2020 ET CE DEPUIS LE 23 JUIN 2023

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE DECIDE

DE PRENDRE Le dit compte-rendu

ACTE

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°3

DELIBERATION N°3625

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

ORGANISATION DE LA SEMAINE BLEUE - EDITION 2023

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ DECIDE

DE DONNER donner un avis favorable à l'organisation par le Centre Communal d'Action Sociale, de la « Semaine bleue » qui se déroulera du lundi 2 au vendredi 6 octobre 2023.

D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président du CCAS à signer toutes les pièces relatives à cette manifestation et tous les actes qui en seraient la suite ou la conséquence.

DE DIRE que les crédits nécessaires sont prévus au budget du CCAS.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°4

DELIBERATION N°3626

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - EXERCICE 2023 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ DECIDE

D'ADOPTER La Décision Modificative N°1 de l'exercice 2023 du Budget Principal du Centre Communal d'Action Sociale telle que présentée en annexe.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°5

DELIBERATION N°3627

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

BUDGET DES RÉSIDENCES AUTONOMIE - EXERCICE 2023 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

DECIDE

D'ADOPTER

Par groupe pour la section de Fonctionnement et par chapitre budgétaire pour la section d'Investissement la Décision Modificative N°1 de l'exercice 2023 du Budget des Résidences Autonomie telle que présentée en annexe.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°6

DELIBERATION N°3628

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE D'ACHAT D'ÉNERGIE SYMIELEC VAR - AVENANT N°3

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT À L'UNANIMITÉ

DECIDE

D'ADOPTER

La nouvelle convention ci-annexée, qui annule et remplace la précédente.

D'AUTORISER

Le Président ou le Vice-Président à signer l'avenant n°3 à la convention ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°7

DELIBERATION N°3629

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DE BONS ALIMENTAIRES D'EXTREME URGENCE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT OU AU DIRECTEUR DU CCAS EN DATE DU 27 AOUT 2020 ET CE DEPUIS LA SEANCE DU 23 JUIN 2023

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE

DECIDE

DE PRENDRE

ACTE

51 personnes ont bénéficié de bons alimentaires « d'extrême urgence » pour un montant total de 1 450 € (mille quatre cent cinquante euros) par le biais du CCAS

DE PRENDRE

ACTE

de l'attribution de bons verts « légumes et fruits » à 44 personnes pour un montant total de 835 € (huit cent trente-cinq euros) par le biais du CCAS.

DE PRENDRE

ACTE

de l'attribution de bons verts « légumes et fruits » à 44 personnes pour un montant total de 835 € (huit cent trente-cinq euros) par le biais du CCAS.

DE PRENDRE

ACTE

du rejet de 2 demandes de bons alimentaires sur cette période.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°8

DELIBERATION N°3630

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DE SECOURS EN ESPECES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT DU CCAS EN DATE DU 27 AOUT 2020 ET CE DEPUIS LA SEANCE DU 23 JUIN 2023

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE

DECIDE

DE PRENDRE ACTE que 3 personnes ont bénéficié de secours en espèces pour un montant total de 270 € (deux cent soixante-dix euros)

DE PRENDRE ACTE que 16 personnes ont bénéficié d'un secours par mandat pour un montant total de 1 657,26 € (mille six cent cinquante-sept euros et vingt-six centimes).

DE PRENDRE ACTE que 2 demandes de secours ont été rejetées.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°9

DELIBERATION N°3631

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DE BONS DE TRANSPORT DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT OU AU DIRECTEUR DU CCAS EN DATE DU 27 AOUT 2020 ET CE DEPUIS LA SEANCE DU 23 JUIN 2023

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE

DECIDE

DE PRENDRE ACTE 126 cartes d'identité de transport ont été délivrées pour un montant total de 1 008 € (mille huit euros).

DE PRENDRE ACTE 183 personnes âgées ont bénéficié de voyages à tarif réduit, pour un montant total de 2 525,40 € (deux mille cinq cent vingt-cinq euros et quarante centimes), à raison de 20 voyages par trimestre et par personne.

DE PRENDRE ACTE qu'aucun bon de transports occasionnel n'a été attribué.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h00.



Jean-Sébastien VIALATTE
Député honoraire
Maire de Six-Fours-les-Plages
Président du CCAS
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée